

Juin 2002

Québec, le 12 juillet 2002

Monsieur Pierre Harrison
Directeur des études
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

Objet : Deuxième suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives*

Monsieur le Directeur,

Lors de sa réunion du 18 juin 2002, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, a pris connaissance des mesures prises par le Cégep du Vieux Montréal concernant les suites apportées à l'évaluation du programme *Techniques administratives*.

En décembre 1998, le Cégep avait transmis à la Commission un plan d'action répondant aux quatre recommandations formulées lors de l'évaluation. La Commission avait accueilli favorablement ce plan d'action, mais elle avait demandé à être informée des résultats obtenus par le Collège. Celui-ci a remis son rapport de suivi en avril 2002. La Commission déplore que l'établissement ait attendu aussi longtemps avant de lui faire connaître les résultats de ses efforts.

La Commission avait recommandé au Collège de valider la pertinence de l'option *Gestion informatisée*. Des travaux ont été réalisés à cet égard et des ajustements ont été faits à certains cours, à la suite de consultations avec les milieux de stage. L'établissement a ainsi validé la pertinence de cette option.

Une deuxième recommandation portait sur la formation générale propre, qui n'était pas offerte dans le programme au moment de l'évaluation. Le Cégep dispense maintenant ces cours. Il souligne, de plus, qu'une excellente collaboration existe entre les enseignants de Techniques administratives et ceux de Philosophie.

Divers éléments avaient amené la Commission à recommander au Cégep de rendre opérationnel un comité de programme capable d'assurer la concertation des différents

acteurs. Selon l'établissement, le comité de programme fonctionne maintenant très bien et il a contribué à rassembler les enseignants des diverses options autour d'objectifs communs.

Enfin, la Commission avait recommandé au Collège de corriger les lacunes observées dans la mise en œuvre de l'option *Assurances*. Celui-ci indique que les enseignants se sont concertés afin de corriger les problèmes liés aux méthodes pédagogiques et qu'ils ont harmonisé les plans de cours et les évaluations des apprentissages. De plus, le Collège a adopté une politique de disponibilité des enseignants ainsi qu'un programme d'insertion des nouveaux professeurs. Ces actions, qui ont amélioré la formation donnée dans l'option *Assurances*, bénéficieront également à la mise en œuvre du nouveau programme *Assurances et services financiers* qui sera offert à compter de septembre 2002. Le Cégep mentionne par ailleurs qu'il devra embaucher de nouvelles ressources dans ce programme, ce qui devrait favoriser le développement et la relève de l'équipe enseignante.

En conclusion, la Commission reconnaît l'efficacité des mesures mises en œuvre par le Cégep du Vieux Montréal afin de satisfaire à ses recommandations et elle considère que le programme *Techniques administratives* est maintenant un programme de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer